CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2014 A 20 H 30

COMPTE-RENDU

<u>Etaient présents</u>: Madame Françoise CLEMENT, Messieurs Georges BONNEFOND, Sébastien RATHIER, Jacques DUGENETET, Didier LOUVET, Richard CHAUX, Madame Françoise DOITRAND, Messieurs Patrick BERGER, Pierre VALLENSANT, Sigismond ROZANSKI.

Etait absente: Madame Patricia SIMONIN.

I – BILAN DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2013 :

Madame CLEMENT reprend les différents sujets abordés lors de la séance du 29 novembre 2013. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II - TRAVAUX:

1 - Sécurisation entrée côté St Germain Laval :

La commande de marquage et bandes rugueuses a été affinée auprès de l'entreprise CONDAMIN pour un montant de 5899.08 € HT. Le panneau de limitation de vitesse 70 km/h sera financé par le Conseil Général. Le marquage des places de stationnement Montée de la Chaux sera effectué en même temps. Ces travaux seront effectués dès que la météo le permettra.

2 - Travaux Rue du Père Lachaise et Rue de la Mairie :

Le bureau d'Etudes F2i a apporté en mairie le Dossier de Consultation des Entreprises. Le règlement de consultation précise :

- La commune de Grézolles est coordonnateur d'un groupement de commandes avec le Syndicat de la Bombarde. Ce groupement est constitué par la signature d'une convention d'une constitution de commande. Les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition. Cette consultation concerne donc les travaux d'assainissement et d'aménagement de surface pour la commune de Grézolles et les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable pour le compte du Syndicat de la Bombarde.
- La consultation est lancée sous la forme d'une procédure adaptée disponible sous http://www.loire.fr. La date de remise des offres est fixée au vendredi 14 février 2014 à 12h en mairie de Grézolles. L'ouverture des plis (CAO) aura lieu le vendredi 14 février 2014 à 12h en mairie en présence du BET F2i.
- Le marché se décompose en 2 lots : travaux d'assainissement, d'eau potable et d'aménagement de surface (lot 1) et essais de réception (lot 2). Les critères s'établissent comme suit : 70% pour le prix et 30% pour la valeur technique pour le lot 1 et l'offre la plus avantageuse économiquement pour le lot 2.
- Les travaux pourraient débuter en avril 2014.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le Dossier de Consultation des Entreprises.

III - FINANCES:

1 - Rue du Père Lachaise et rue de la Mairie :

Les factures F2i concernant l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT – DCE) sont réparties sur 2 lignes comme suit :

- 1560.58 € HT pour la partie Aménagement de surface,
- 840.31 € HT pour la partie Assainissement.

2 – Achat de matériels:

La lame de déneigement a été commandée fin 2013 pour un montant de 3300.00 € HT ; le modèle initialement envisagé ne correspondait pas à un usage communal. Cette lame sera livrée chez R. Chaux pour équiper in fine le tracteur de S. Palabost. Contact sera pris avec M. Marcon pour lui signifier notre autonomie de déneigement à compter de cette livraison.

3 – Accessibilité école :

Ce dossier ne sera pas pris en charge dans le cadre de notre contrat d'aménagement de bourg. Un dossier DETR a donc été déposé en préfecture. Une demande d'aide sur l'enveloppe de solidarité du Conseiller Général pourrait être formulée. Les membres du conseil municipal ne s'opposent pas à cette proposition.

4 - Bilan COCA mi-contrat (18 mois):

Cette réunion a été avancée suite au refus de démolition des garages derrière l'église par l'Architecte des Bâtiments de France. Ce rendez-vous a permis de présenter à l'ABF l'ensemble du projet COCA, le village et le dossier Eglise. Un bilan des réalisations, du reste à réaliser et un état des lieux ont également été parcourus.

- Création d'un WC public accessible : ce dossier ne peut être pris en charge dans le cadre de notre contrat d'aménagement du bourg. Une réflexion doit être menée sur la localisation de ce WC. La ligne « Démolition » pourra être utilisée pour une réhabilitation sur un autre lieu.
- Document d'urbanisme : il peut être envisagé hors COCA. Une subvention est possible sur le premier document d'urbanisme. Coût : 15 à 17000 € HT.
- Aménagement des abords de l'église : suite au refus de l'ABF, une mission de maîtrise d'œuvre pour présenter un dossier technique plus abouti est nécessaire et vivement recommandée par l'ABF. Un devis sera demandé au BET Réalités. Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition. La démolition de ces garages peut être prise en compte sur la ligne « Points noirs paysagers » (plafond : 15 000€ HT − subvention : 50%). Deux dossiers type DETR seront fournis à Mme Vonner, référent COCA et Mme Francisco, ABF.

IV – Questions diverses :

- Rythmes scolaires : notre proposition d'horaires n'est toujours pas validée par l'inspection académique. Le bureau communautaire a accueilli Familles rurales le 16 janvier 2014 pour d'éventuelles propositions d'intervenants.
- Décharge communale de Pyrandré : le débroussaillage a été réalisé par S. Palabost. Des devis seront demandés à T. Siterre et F. Duivon pour le nivelage de cette décharge ; une décision de réalisation des travaux sera prise en fonction de ces estimations.
- Réforme des cantons : M. Bernard Bonne, président du CG42, communique sur cette nouvelle carte des limites cantonales à définir avant le 14 mars 2014. La réforme de

l'élection des conseillers départementaux a été adoptée : 2 conseillers par couple pour chaque canton. Le découpage est réalisé par décret en Conseil d'Etat après avis du Conseil Général. Une demande d'avis de chaque mairie est à formuler avant le 31 janvier 2014.

- Une soirée « cabaret » est organisée par le Syndicat d'Initiative le 8 mars 2014 (15 € par personne)
- La divagation de chiens dangereux est observée dans le secteur Montée de la Chaux. Après confirmation, un rendez-vous sera pris avec le propriétaire pour un rappel à la réglementation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.